

ETAT CIVIL - DÉCÈS

Mairie de la Ville de Paris
Département de la Seine

Les présents déclarans, soussignés, ont déclaré que le défunt, dont le nom est inscrit ci-dessus, est décédé à Paris, le 17 courant, à l'âge de ... ans, et que son décès a été constaté par les soins de la Mairie de la Ville de Paris, conformément à la loi du 20 Nivôse an 9.



N° 1
Burel

Mairie de la Ville de Paris

ARRONDISSEMENT de Boulogne

Quatre-vingt-neuf ans, le 1807, à ... heures du soir.
ACTE DE DÉCÈS de ...
décédé le ... à ... heures du ... profession ...
âge de ... ans, né à ...
département de ... domicilié à ...
fils de ...
et de ...

Sur la déclaration à moi faite par ...
âge de ... ans, profession de ... domicilié à ...
qui a dit être ...
âge de ... ans, profession de ...
domicilié à ...
qui a dit être ...
Etant, les déclarans, signés ...
CONSTATÉ, suivant la loi, par moi ...
maire de la Ville de Paris, remplissant les fonctions d'officier public, et lecture du
présent Acte a été donnée aux déclarans.

porté

Mairie de la Ville de Paris

ARRONDISSEMENT de Boulogne

N° 2
negrel

Du ...
ACTE DE DÉCÈS de ...
décédé le ... à ... heures du ... profession ...
âge de ... ans, né à ...
département de ... domicilié à ...
fils de ...
et de ...

Sur la déclaration à moi faite par ...
âge de ... ans, profession de ... domicilié à ...
qui a dit être ...
âge de ... ans, profession de ...
domicilié à ...
qui a dit être ...
Etant, les déclarans, signés ...
CONSTATÉ, suivant la loi, par moi ...
maire de la Ville de Paris, remplissant les fonctions d'officier public, et lecture du
présent Acte a été donnée aux déclarans.

porté